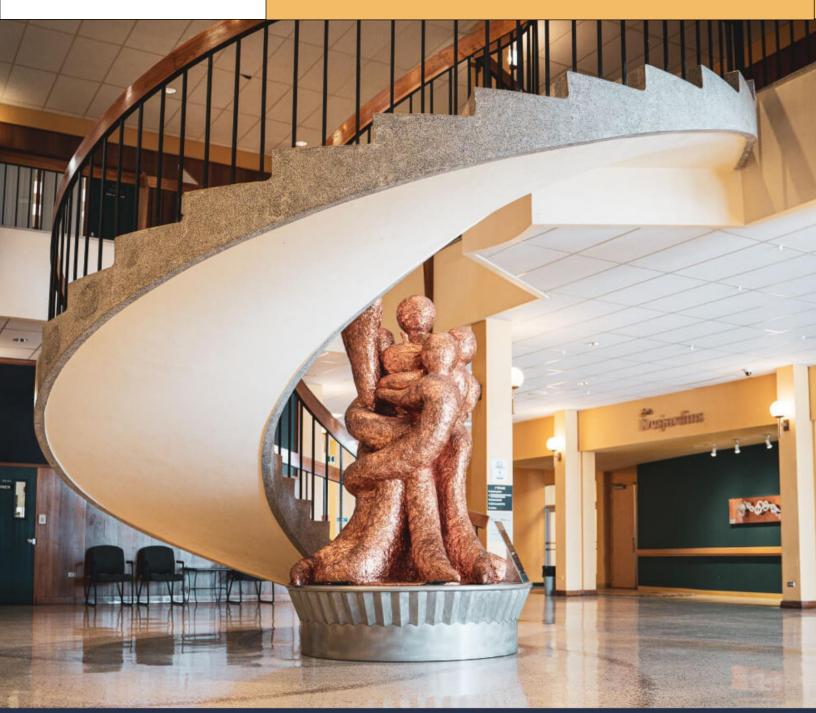
200,204

# Politique à suivre lors d'un accident à un élève pendant une activité spéciale



Centre de services scolaire du Lac-Abitibi

Québec 4

Adopté	Date	Résolution
Par le conseil des commissaires	16 septembre 1999	C-99-202
Modifiée le 17 février 2020		

Nous tenons à vous informer qu'à partir du 15 juin 2020, le nom de la Commission scolaire du Lac-Abitibi a été changé pour **Centre de services scolaire du Lac-Abitibi**. Cette nouvelle appellation est requise à la suite de l'adoption du projet de loi 40.

## **TABLE DES MATIÈRES**

		Pages
1.	PRÉSENTATION	4
2.	ACTIVITÉS SPÉCIALES	4
3	ACCIDENT	5

### 1. PRÉSENTATION

Le présent document vise à informer le personnel concerné des procédures à suivre lors des événements suivants :

- Activités spéciales
- Accident d'un élève

### 2. ACTIVITÉS SPÉCIALES

- Lors d'activités étudiantes se déroulant dans un immeuble (terrain ou bâtisse) n'appartenant pas au centre de services scolaire, vous devez procéder comme suit:
  - Compléter le formulaire « Déclaration d'activité » ;
  - Acheminer ce formulaire aux Services des ressources humaines 30 jours avant la tenue de l'activité;
  - Indiquer sur le formulaire le nom et le numéro de téléphone où l'on peut rejoindre le responsable de l'activité.
- 2. Lorsque l'activité présente des risques élevés, vous devez fournir des informations additionnelles à savoir :
  - Nom et prénom des élèves de même que leur date de naissance :
  - Nom et prénom des enseignants(es) ainsi que la date de naissance;
  - Nom et prénom des autres accompagnateurs(trices) et leur date de naissance;
  - Une preuve d'assurance-responsabilité.

Voici quelques exemples d'activités considérées à «haut risque» : rafting, escalade, baignade dans un lac, ski alpin, camping d'hiver ou d'été, etc.

#### 3. ACCIDENT

- 1. Procédures lors d'un accident :
  - Vous complétez le formulaire «rapport d'accident »;
  - Vous acheminez une copie du formulaire aux Services des ressources humaines.
- 2. Information aux parents ou à l'élève majeur :
  - Chaque direction d'établissement doit informer les parents des élèves du préscolaire, primaire et secondaire et la clientèle de la formation professionnelle, de même que les adultes, qu'ils doivent se munir d'une assurance-accident s'ils désirent avoir une protection lors d'un accident;
  - Le centre de services scolaire assumera que les coûts reliés au transport de l'élève vers un centre hospitalier le plus près, pour recevoir des soins, le jour de l'événement.
- 3. Assurance responsabilité du centre de services scolaire
  - Le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi possède une assurance responsabilité. Cette assurance s'applique s'il y a eu négligence de sa part.
  - Les parents ou l'élève majeur qui prétend que le centre de services scolaire a été négligent doivent lui faire parvenir une mise en demeure expliquant clairement les faits.

de services scolaire du Lac-Abitibi	Services des ressources humaines Secrétariat généra
-------------------------------------	--

#### RAPPORT D'ACCIDENT D'ÉLÈVE ECOLE : PAVILLON :

Identification	de l'élève		
Nom et prénom :	Âge :		
Adresse :	• •		
Personne à contacter (lien avec l'enfant) :	Téléphone :		
	•		
Description de	l'accident		
	eure :		
Lieu : Cour d'école □ Classe □ Autres □ 🕶 Préciser :	_		
Décrire l'accident :	Neivra dus litefons		
	1. Inclume - desilent - rediction 2. Double f 3. Double f 5. Double f 6. Double f 6. Double f 6. Plan a superficielle - papin - Advante 6. Plan a policido 6. Plan a policido 6. Plan f 6.		
	China Garge Garge		
	Production - Design - Street -		
Décrire la blessure :	Polisting Thomas Obles Tolorisk		
	Necessary  For the Control Con		
	Med - Crost's		
Nom de la personne responsable au moment de l'accident :	_		
Signature de la personne responsable :	Date:		
	•		
Mesures immédiates et premiers soins (cette se	ction doit obligatoirement être complétée)		
Premiers soins appliqués :			
Parents avisés : NON ☐ OUI ☐ ☞ Date :	Heure :		
Veuillez prendre note que nos assureurs nous obligent à co			
portés à la tête, et pour toutes autres blessures jugées imp	ortantes.		
Transport à l'hôpital □ Transport à la maison □ Accompagnateur :			
Témoins 1. Nom et prénom :	Téléphone :		
2. Nom et prénom :	Téléphone :		
Signature de la direction :	Date :		

Document mis à jour et approuvé par le DRH le 5 août 2019

Québec	Servicios des respondes reima nex Secretarias général

# péclaration d'activité

ÉCOLE OU CENTRE :  Date de l'activite :				
Description de Signature de la direction :				
Nom du responsable de l'activité :				
Vérifications         ▶ Limitations :       Nombre de participants :         Tranche d'âge :				
<ul> <li>Nombre de responsables pour accompagner :</li> <li>Autorisation parentale demandée : Oui ☐ (à conserver à l'école) Non ☐</li> <li>Assurance-responsabilité civile du propriétaire (s'il y a lieu) :         Oui ☐ (joindre copie avec la présente déclaration) Non ☐</li> <li>Moyen de transport utilisé :</li> </ul>				
N.B. Si un accompagnateur utilise son véhicule pour transporter un ou  Mesures de  Prenez note que nos	des élèves, il doit aviser son assureur.			
> Trousse de premiers soins > Ceinture de sauvetage > Assurance-accident-voyage > Casque protecteur	➤ Lieux sécuritaires  ➤ Sortie de secours  ➤ Détecteur de fumée  ➤ Autres :			
Transmettre aux Services des ress  30 jours avant la tenue de  Vous recevrez dans les mellieurs délais la réponse de la direction des se  Approbat  La direction des ressources humaines de l'assureur, une réponse suivra dans les les les les les les les les les le	l'activité  rvices des ressources humaines.  ecommande la tenue de l'activité. emande les commentaires de			
Direction, Services des ressources humaines	Date			

Formulaire mis à jour et approuvé par le DRH le 2019-08-05